



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

ENA

Question écrite n° 50461

## Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc demande à M le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la modernisation administrative, si le projet d'installation de l'ENA à Strasbourg ne vise pas en réalité à créer une école européenne d'administration, objectif qui serait, dans ce cas, à la veille du sommet de Maastricht, aussi précoce que la construction d'une Europe politique et de défense semble incertaine.

## Texte de la réponse

Reponse. - L'installation de l'Ecole nationale d'administration (ENA) à Strasbourg n'est, en aucune manière, contraire aux objectifs définis par l'ordonnance du 9 octobre 1945 relative à la formation, au recrutement et au statut de certaines catégories de fonctionnaires, et instituant une direction de la fonction publique et un conseil permanent de l'administration civile, dont le titre II portait création de l'ENA. En particulier, l'exposé des motifs reste plus que jamais d'actualité. La mission première de l'ENA qui est de préparer au service de l'Etat, demeure, et il appartient à l'ENA de former des fonctionnaires capables de servir l'Etat dans le contexte actuel, qui est celui du développement de la déconcentration et de l'ouverture européenne. Ainsi, la localisation à Strasbourg permettra d'être au contact des services déconcentrés et de l'Europe.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bourg-Broc Bruno](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50461

**Rubrique :** Grandes écoles

**Ministère interrogé :** fonction publique et modernisation administrative

**Ministère attributaire :** fonction publique et modernisation administrative

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 novembre 1991, page 4757